

Madame Florence PARLY
Ministre des Armées
14, rue Saint Dominique
75007 PARIS

Dossier suivi par Damien Becquart
Attaché parlementaire de Sébastien Jumel
dfbecquart@gmail.com
tel 02 35 85 14 16

Objet : rétablissement du suivi médical spécifique
pour les anciens personnels de la Défense

le 8 février 2018

Madame la ministre,

En 2014, le gouvernement a supprimé le suivi médical spécifique qui existait pour les anciens personnels civils de la Défense employés dans les Arsenaux et exposés à l'amiante au cours de leur vie professionnelle.

Ce dispositif avait été créé pour faciliter la détection de la survenue des maladies liées à l'amiante (inscrites aux tableaux 30 et 30 bis) chez ces salariés retraités, très nombreux à être victimes de ces pathologies sournoises et mortelles. 5 000 maladies professionnelles des tableaux 30 et 30 bis ont ainsi été reconnues depuis 1977 pour les ouvriers du ministère de la Défense, dorénavant ministère des Armées.

Le problème de l'amiante est un problème de santé publique majeur. Le suivi spécifique obtenu de haute lutte était une mesure d'efficacité pour prévenir, accompagner et soigner du mieux possible ces très nombreux anciens ouvriers malades de l'amiante, autant qu'une mesure légitime de reconnaissance et de dignité au regard du préjudice terrible auquel ils furent exposés au cours de leur vie professionnelles .

La suppression du suivi spécifique systématique est le fruit d'une mesure d'économie, de restructurations réalisées au sein des services du ministère de la Défense ayant entraîné la disparition des médecins conseils régionaux. Ceux ci étaient, notamment, chargés de déclencher les visites systématiques de suivi des victimes des maladies de l'amiante. La fin des médecins conseils a eu pour corollaire l'inversion des responsabilités, le renvoi des personnels malades vers leur médecin traitant donc leur renvoi vers le régime général de la

Sécurité Sociale, ce qui conduit à exonérer l'employeur de sa responsabilité dans l'exposition des salariés à l'amiante.

L'arrêt du suivi spécifique a eu pour conséquence un grand nombre de renoncements au suivi médical post-professionnel chez les anciens ouvriers des arsenaux. Cette situation inadmissible a provoqué la colère et l'indignation des associations représentant les salariés exposés à l'amiante, de leurs organisations syndicales et notamment de la CGT à la pointe dans ce combat pour la prise en charge des malades et pour la reconnaissance de leur préjudice de victime au titres des maladies professionnelles de l'amiante.

La pression exercée par les victimes et leurs représentants a finalement conduit, après plusieurs saisines par les élus du territoire, le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, à faire un pas en avant qu'il faut saluer, en rétablissant, en juin 2017, le suivi spécifique sur la place de Cherbourg, encore que le suivi ait été dans ce cas précis volontairement confondu avec le suivi médical post-professionnel ouvert aux personnels ayant été exposés à des substances dangereuses définies à l'article D 461-25 du code de la Sécurité Sociale.

Il serait légitime – ce serait une mesure de justice - que ce suivi systématique soit désormais étendu, dans une version améliorée et corrigée des quelques défauts de fonctionnement constatés, à tous les ports et centres d'activité du ministère des Armées afin que tous les ouvriers qui ont été exposés puissent en bénéficier.

On ne peut accepter cette forme d'indécence vis-à-vis des malades qui consiste à leur opposer des arguments de réduction de coûts alors qu'ils souffrent et meurent de l'amiante. Il n'est pas admissible non plus que le ministère de tutelle des travailleurs exposés se défasse sur le régime général de la Sécurité Sociale pour couvrir le suivi des risques dont il porte la responsabilité.

Votre ministère, le gouvernement, la République se grandiraient à accepter de rétablir pour tous un régime de suivi médical spécifique à la fois efficace et juste pour les malades.

Persuadé que vous saisissez le sens de ma démarche, je vous prie de croire, Madame la Ministre en l'expression de ma haute considération

Sébastien Jumel

Député de Seine-Maritime

